

### **Recensement citoyen obligatoire**

**Le recensement s'effectue dans la mairie du domicile et est obligatoire pour toute personne, fille ou garçon, de nationalité française dès l'âge de 16 ans.**

la nationalité française doivent se faire recenser dans un délai d'un mois après l'acquisition.  
L'attestation de recensement fournie est indispensable à chaque jeune recensé pour passer tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Un seul et unique exemplaire sera délivré.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) environ un an après.

Pour toutes questions liées à la Journée Défense et Citoyenneté, rendez-vous sur JDC .

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Si vous avez la carte mobilité inclusion "invalidité" ou la carte invalidité, ou si vous êtes handicapé (à la condition d'avoir un certificat médical), vous pouvez demander à être autorisé à ne pas participer à la JDC , dès votre démarche de recensement.

### **PIECES A FOURNIR**

**Un justificatif d'identité** : carte nationale d'identité française en cours de validité (photocopie recto-verso de la carte) ou passeport en cours de validité (image ou photocopie de la double-page où figure votre photo)

Le livret de famille (photocopie de toutes les pages renseignées)

Justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois

Si l'intéressé est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante et qu'il souhaite être dispensé de la Journée Défense et Citoyenneté, il doit présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivrée par un médecin agréé auprès du ministère de la Défense.

### **EFFECTUER MA DÉMARCHE**



## SERVICES MUNICIPAUX

### **Direction de la Citoyenneté et des démarches Administratives**

2, Place de l'Hôtel de Ville - Jacques Chirac  
77100 Meaux

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00  
Jeudi : 13h30 à 17h00  
Le samedi matin : 9h00 à 12h00 (Uniquement en mairie principale)

01 60 09 97 29

Itinéraire

Courriel



## STRUCTURE MUNICIPALE

### **Mairie de quartier de Dunant**

36, avenue Dunant  
77100 Meaux

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

01 83 69 03 30

Itinéraire



## STRUCTURE MUNICIPALE

### **Mairie de quartier de Beauval**

Centre commercial la verrière  
77100 Meaux

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

01 60 09 12 12

Itinéraire



**MAIRIE DE MEAUX**

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac  
77100 Meaux